

Info - Amoris laetitia déjà en application

Author : Rédaction RC

Categories : [Eglise universelle](#)

Date : 24 avril 2016



A peine publiée, l'exhortation *Amoris laetitia* qui prévoit des « exceptions pastorales » autorisant des divorcés civilement remariés à communier, est appliquée... dans l'urgence. Aux Philippines, Mgr Socrates B. Villegas, archevêque de Lingayen Daupan, président de la Conférence épiscopale, écrit le 9 avril : « Après un discernement collectif, nos évêques élaboreront des lignes directrices plus concrètes sur l'application de l'exhortation apostolique *Amoris laetitia*. Mais la miséricorde ne peut pas attendre. La miséricorde ne devrait pas attendre. Dès maintenant, les évêques et les prêtres doivent ouvrir des bras accueillants à ceux qui ont été tenus à l'écart de l'Eglise par un sentiment de culpabilité et de honte. (...) Ceci est une disposition de la miséricorde, une ouverture de cœur et d'esprit qui n'a besoin d'aucune loi, n'attend aucune ligne directrice. Cela peut et doit se faire immédiatement. »

En Italie, Mgr Alberto Carrara, directeur du bulletin diocésain de Bergame, déclare le 14 avril : « Divorcés et séparés qui se sont remariés peuvent être réadmis aux sacrements. C'est l'une des nouveautés d'*Amoris laetitia*, l'exhortation apostolique que le pape François a rédigée à l'issue des deux synodes sur la famille ».

Les critiques théologiques et canoniques de cette exhortation peuvent se multiplier, les

applications pastorales ignorent ces analyses, considérées comme byzantines. On ne retient qu'une chose : ce qui était naguère interdit par rigidité doctrinale, est désormais permis par miséricorde pastorale.

[Lire](#) l'article sur DICI

*La ligne éditoriale de Riposte catholique cherche à sortir de la "langue de buis", peu propice à la recherche de la vérité. C'est pourquoi nous publions volontiers des tribunes libres. Nous précisons cependant que ces tribunes publiées sur Riposte Catholique n'engagent que leurs auteurs. Nous les proposons à nos lecteurs en tant que contributions au débat et à la réflexion.
La Rédaction*